



Bulletin de salaire



Etablissement:	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		Employé:	603672H - MANGANE - BIRANE			
Etat civil:	MARIE(E)		Période:	Janvier 2023	Type de paie:	O	Locale
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt):	1	4	Emploi:	603672H			
Nb parts minimum fiscal / Nb. parts impôt:	2	4	Corps:	Indice:	INSTITUTEURS	2358	/
Total enfants prestation familiale / Total enfants:	4	4	Classe:	Echelon:	PPAL	03	
Jours base / Nombre de jours de présence:	30	30	Statut:	Hierarchie:	1 Statut 01	B3	
Mode de paiement:	DOMICILIATION BANCAIRE		Service:	IEF THIES DEPARTEMENT			
Banque:	BANQUE INSTITUTIONS MUTUALISTES AFRIQUE L'OUEST		Agence:	Compte:	AGENCE BIMAO-CMS	70400003201706	

Code	Rubrique	Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE		MONTANT			133 022	
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE		MONTANT			26 604	
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT		MONTANT			66 511	
1451	AUGMENT INDEMNITE ENSEIGNEMENT 01-05-2022		MONTANT			13 302	
151	INDEMNITE DE RESIDENCE		MONTANT			18 623	
169	AUG SOLDE 07-82 ET 01-85 01		MONTANT			3 515	
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01		MONTANT			10 000	
192	AUGMENTATION 04-94 01		MONTANT			15 500	
194	AUGMENTATION 01-2000		MONTANT			6 294	
195	AUGMENTATION 01-2002		MONTANT			10 000	
285	PRIME SCOLAIRE 01		MONTANT			45 000	
2851	AUGMENTATION PRIME SCOLAIRE 01-01-23		MONTANT			25 000	
3300	INDEMNITE SPECIALE COMPLEMENTAIRE MAI 2022		MONTANT			78 438	
374	INDEMNITE REPR LOGEMENT 01-05-2022		MONTANT			100 000	
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89		MONTANT			3 000	
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)		MONTANT				10 000
501	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE 01		MONTANT			604	
503	ALLOCATIONS FAMILIALES 01		MONTANT			7 284	
511	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT		MONTANT			2 123	

REGION DE LOUGA

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DEPARTEMENT DE LINGUERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL
Articles 66, 130 et 147 du Code de la Famille

COMMUNE DE DAHRA

Registre N° 01 Acte n° 04
Année 2020

MARIAGE

L'An Deux mille dix, le vingt-trois
du mois de Février

devant nous Acta Coumba Ndiaye

Avons constaté le mariage célébré le 26/12/2019 à Dahra

EPOUX (Prénoms et nom) Birame Mangane

Né le 08/09/1972 à Ndiambor

Domicilié à Dahra Profession enseignant

Fils de Nao et de Khady Ndiaye

EPOUSE (Prénoms et nom) Katy Ndiaye

Née le 17/07/1986 à Dahra

Domiciliée à Dahra Profession menagere

Fille de Saer Ndiaye et de Fama Ndiaye

L'Epoux déclare opter pour la polygamie

Avec une dote de 18000 F

Régime matrimonial: separation des biens

En présence des témoins

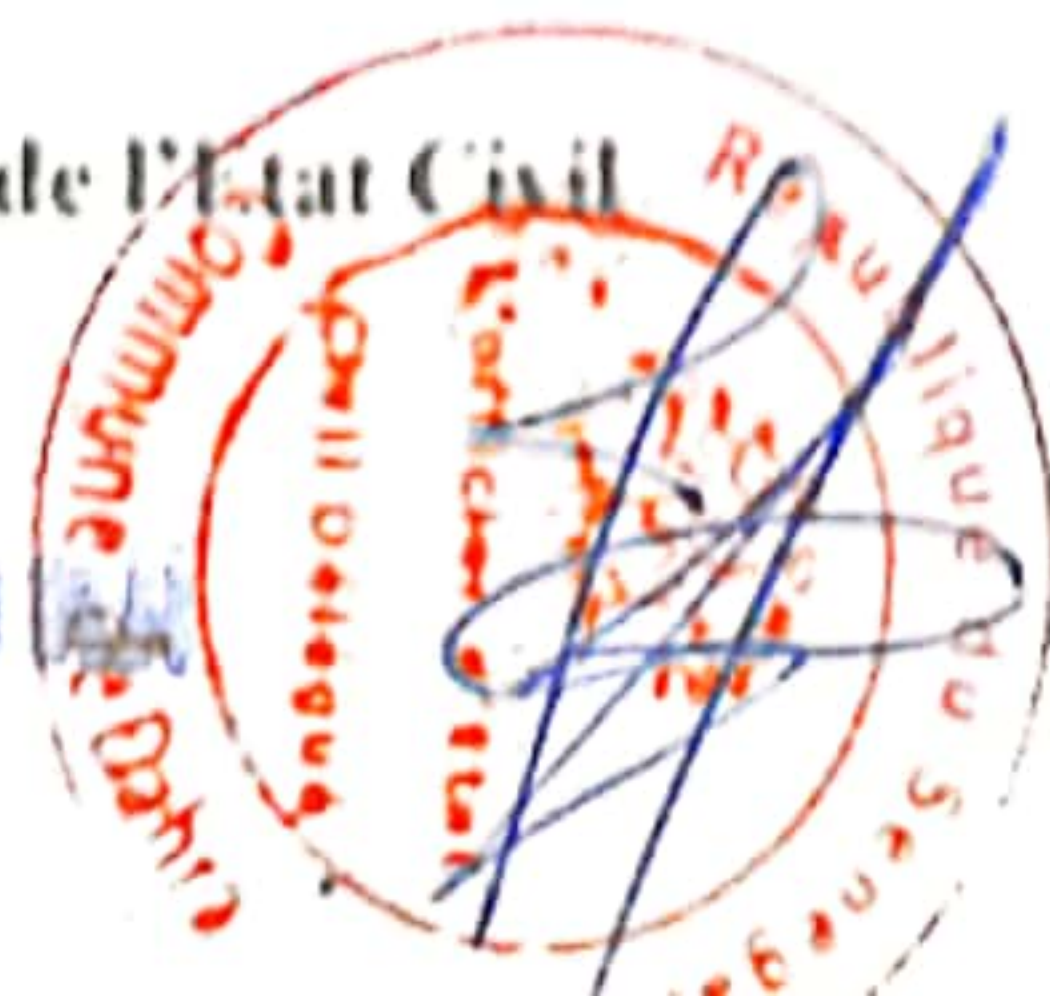
- 1) Mr. Mangane 1. Feb 1977. 331
- 2) Lamine Ndao 1. Feb 1984. 238
- 3) Modou Ndiaye 1886. 1993. 282
- 4) Cheikh Mangane 1886. 1992. 04. 768

Dahra le 10/02/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Officier de l'Etat Civil

Samba



CERTIFICAT DE VIE COLLECTIF

Le Maire de la commune de Dahra, soussigné, certifie sous la responsabilité et le témoignage des sieurs ci après :

- 1°) Cherikh Ndiaye âgé de 31 ans CNI 1706198800580
- 2°) Amadou KH âgé de 30 ans CNI 1748198901387

Que les enfants ci-dessus :

- 1°) Mamadou Mangané né (e) le 06/09/2011 à Dahra
Fils (fille) de Birane et de Naty Ndiaye
- 2°) Soumy Mangané né (e) le 16/06/2013 à Dahra
Fils (fille) de Birane et de Naty Ndiaye
- 3°) Namakhou Lamine Mangané né (e) le 05/01/2017 à Dahra
Fils (fille) de Birane et de Naty Ndiaye
- 4°) Ner Talla Mangané né (e) le 06/10/2019 à Dahra
Fils (fille) de Birane et de Naty Ndiaye

- 5°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 6°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 7°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 8°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 9°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 10°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 11°) né (e) le à
Fils (fille) de et de
- 12°) né (e) le à
Fils (fille) de et de

Sont vivants (es) et entretenus (es) par Mr Birane Mangané leur père

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Dahra, le 13/02/2020

P. Le Maire



Saliou GUEYE

Handwritten signatures and initials in the bottom left corner.